

**COMMUNE d'EZE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE

26 JUIN 2025, A 19h00

SALLE DES FETES

ORDRE DU JOUR

I) ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT**
Il s'agit des décisions du maire, prises par délégation du conseil municipal. Ce sont des informations sur la vie communale, notamment sur les conventions passées avec des tiers, qui ne font pas l'objet d'un vote mais peuvent donner lieu à discussion.

II) RESSOURCES HUMAINES

- 2. Création d'un emploi à la police municipale**
L'augmentation très importante de la fréquentation touristique de la commune, le développement de la programmation événementielle et l'organisation des plannings du service rendent nécessaire la création d'un sixième emploi de policier municipal. Il est proposé de créer cet emploi au grade de brigadier-chef principal afin de pouvoir recruter par voie de mutation la personne déjà pressentie.

III) URBANISME

- 3. Désaffectation d'une place de stationnement sur le parking du snack Saint-Laurent**
La commune a été sollicitée par un administré du bord de mer, M. Roger Fusani-Calvin, qui ne peut garer son véhicule chez lui et dont l'état de santé justifie qu'il bénéficie d'un emplacement de parking privatisé. Il est donc proposé de constater la désaffectation d'une place de stationnement sur le parking du snack Saint-Laurent, afin de pouvoir la retirer du domaine public communal.

4. Déclassement d'une emprise de 10m² sur le parking du snack Saint-Laurent

Cette emprise étant désaffectée du domaine public communal, il est proposé de la déclasser de ce dernier afin qu'elle puisse intégrer le domaine privé de la commune et être louée à un administré.

IV) FINANCES

5. Actualisation de la TLPE

La taxe locale sur la publicité extérieure est versée chaque année à la commune par les annonceurs professionnels. Son taux varie en fonction des montants autorisés par l'Etat. A Eze, le conseil municipal adopte chaque année le taux le plus élevé.

6. Budget principal – DM3

Il convient d'adopter une troisième modification du budget primitif voté en avril dernier, notamment pour prendre en compte le prélèvement du Dilico décidé par l'Etat dans le budget national pour 2025, afin d'en verser une partie aux communes moins favorisées. Pour cette année, cela représente pour Eze un montant de 120 000 € et cette somme n'a été connue qu'après le vote du budget communal.

7. Bail commercial sous le belvédère

La commune a demandé à la métropole (et financé auprès d'elle) la création d'un nouveau commerce donnant sur l'esplanade Général de Gaulle, en cours de construction. Ce commerce, d'une superficie de 117m², se trouve sous le belvédère qui va agrandir la Place de la mairie. Un porteur de projet est prêt à s'investir dans ce local, livré brut de béton, pour y développer un commerce d'épicerie fine et de plats cuisinés.

8. Bail commercial La Bananeraie

La commune a acquis l'ensemble du bâtiment historique de La Bananeraie, en face de la gare SNCF, mais elle a également fait l'acquisition de l'un des deux locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée du nouvel immeuble d'habitation. Ce local, d'une superficie de 58,80m², va être loué, brut de béton, à M. Djamel Morsli, qui exploite déjà deux des chalets commerciaux au bord de mer. Il prévoit d'y vendre des produits de première nécessité et d'assurer un service de dépôt de pain et de viennoiserie.

9. Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'aménagement de l'esplanade De Gaulle – Avenant n°1

Dans la mesure où la construction du parking souterrain et l'aménagement de la dalle de surface étaient étroitement liés, le conseil municipal avait accepté en 2017 de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la métropole Nice Côte d'Azur afin que celle-ci pilote l'ensemble de l'opération, en collaboration avec la commune. Le chantier ayant connu plusieurs modifications et de nombreux retards depuis le projet d'origine, il convient d'adopter un avenant n°1 à cette convention pour en actualiser les chiffres.

10. 50^e anniversaire du collège de Beaulieu – Versement d’une subvention pour la commémoration

A l’occasion de son cinquantième anniversaire, le collège de Beaulieu – qui accueille les élèves domiciliés à Eze – a sollicité la commune pour participer aux frais liés à cette commémoration. Il est proposé de lui verser la somme de deux mille euros (2 000€).